AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
ECOLE Ernest RENAN
1 rue de la Pie - Oasis
CASABLANCA - MAROC
☎ 00 212 (0)5 22 25 04 16
Fax 00 212 (0)5 22 98 67 50
E-Mail : ecole.renan@ienmaroc.org
www.ecolerenan.com

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe agence pour l'enseignement français à l'étranger

# CONSEIL D'ECOLE DU PREMIER TRIMESTRE 2016/2017
## Mardi 18 octobre 2016

**Présents** :

Enseignants : Mmes PAQUET Karine, FERIER Anne-Sophie, TABIS BONNAMY Véronique, DUPLAND Corine, RAJIB Sophie, DE NARDI Catherine, LORTHIOIS Alexandra, BENNANI Jihane, MOREL Caroline, HMAIMOU Khadija, CHARI Khadija, BENMAMMASS Naima, M. HOFFMANN Christophe, M. LGHABA Tarik et M. FAHRAOUI Mohamed Ramsiss

Administration :
Cécile Salgues Directrice

Associations de parents d'élèves :
**APEI :** Mme GHAZALI Habiba
**PEEP** : Mmes OUTALEB, GHAITI, ATTAF, GOUMANI, LAHLOU
**UCPE** : Mmes FREJ, BERRADA, DAGAN, ALCOBIA, BELKAHIA, LAHLOU DUPRE

**Ordre du jour** :

- ***Rôle et règlement intérieur du Conseil d'Ecole***
- ***Structure et effectifs 2016/2017***
- ***Projets, Parcours d'Education Artistique et Culturelle et activités USEP***
- ***Questions diverses***

Début de séance à 18H10

## 1. Rôle et règlement intérieur du Conseil d'Ecole

Lecture est faite du document relatif à la composition et aux attributions du conseil d'école (annexe n°1 : rôle et composition du conseil d'école).

Lors du premier conseil d'école de l'année, une proposition de règlement intérieur du conseil d'école est soumise aux membres du conseil pour validation ou modification (annexe n°2) : proposition de règlement intérieur. Celui-ci est adopté.

Pour tous les conseils d'école de l'année la secrétaire de séance est Mme Borne, assistante de la Directrice. Les trois associations de parents d'élèves seront associées à tour de rôle à la rédaction du procès verbal pour chacun des conseils d'école.
Pour ce conseil d'école c'est la PEEP qui assurera le secrétariat adjoint.

Pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école, le taux de participation a été de 37,16 %.
**8 sièges pour l'UCPE, 6 pour la PEEP et 1 siège pour l'APEI. (443 votants sur 1192 électeurs)**

EN 2015 : 30,12 % (362 votants sur 1202 électeurs inscrits). Premier vote via internet.

## 2. Structure et effectifs 2016 /2017

De **nouveaux enseignants** sont arrivés cette année à l'école. Il s'agit de :

Mme BOUSQUET Marie-Laure MS B
Mme TABIS-BONNAMY Véronique GS C
Mme MIKOU Samia CE1 A
Mme BERNARD Dominique CE2 C

M. FAHRAOUI Mohamed Ramsiss
M. LGHABA Tarek

**Décharges syndicales** : Mme COMBRET Céline CPA

**ASEM :**

Mme GUERRAICHE Alexandra
Mme BENISAHNOUNE Jamila

Intervenants à l'école

**Cécile VERRIER** Documentaliste BCD 1 semaine / 2 dans l'école

**DASED : Dispositif d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté scolaire** a pour mission de « *Renforcer les équipes pédagogiques en apportant des compétences spécifiques permettant de mieux analyser ces situations particulières et de construire des réponses adaptées* ».

Les enseignants spécialisés qui interviennent sur Renan sont :

Ali MESSAOUDI difficultés pour les apprentissages scolaires les lundis et jeudis matins
Géraldine MANNEVAL : psychologue scolaire le lundi après-midi
Anne Bastien enseignante référente (élèves porteurs de handicaps)

**EFFECTIFS** (annexe 3)

Lecture est faite des tableaux des effectifs 2016 /2017 (par niveau et nationalité).

En 2016/2017 : 769 élèves avec une moyenne de 27.6 élèves par classe.

Les effectifs se maintiennent.

## 3. Activités de l'école

### A / PEAC et activités ACSM et USEP prévues cette année (annexe 4).

Les projets de cycle et de niveau ont été privilégiés en favorisant le parcours de l'élève.

**Pour l'élève**: Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle est un ensemble de projets artistiques, lui permettant d'explorer les grands domaines des arts et de la culture et de faire évoluer ses rencontres, ses pratiques et ses connaissances.
**Pour l'équipe enseignante**, le PEAC est un cadre de travail, inscrit dans le projet d'école, définissant la cohérence des projets artistiques vécus par l'élève et la continuité des compétences et connaissances développées.

**Le PEAC s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique:**
**LA RENCONTRE – LA PRATIQUE – LES CONNAISSANCES**
**en touchant 6 domaines de la création artistique :**

- Les arts de l'espace : architecture, urbanisme, arts des jardins paysages...
- Les arts du langage : littérature, mythes, roman, conte...
- Les arts du quotidien : arts décoratifs, porcelaines, zelliges, tapisserie...
- Les arts du son : musique, compositeurs, œuvres, opéra, instruments, chansons
- Les arts de la scène : spectacles vivants : danse, cirque, théâtre ...
- Les arts du visuel : peinture, photo, sculpture, dessin, BD, cinéma, arts graphiques, arts numériques...

**Budget alloué par Lyautey :** 384 500 DH (500 DH x 769 élèves) pour ces activités artistiques, culturelles et sportives.

Tous les élèves de la GS au CE1 se rendront à la piscine cette année, **Piscine qui est prise en charge intégralement pour ces classes hors budget 500DH ci-dessus.**

## b / Autres projets

### Des livres et moi

- l'Ecole Ernest Renan organisera une manifestation autour du livre et de la littérature de jeunesse mobilisant ses 28 classes de la maternelle au CM2 et 4 classes de 6ème du lycée Lyautey du 10 au 14 avril 2017. Le budget total est estimé à 280 000DH. Une première réunion Sponsoring a déjà été organisée avec la participation des associations de parents d'élèves. D'autres sont planifiées, et, un courrier a été envoyé aux familles pour demander d'éventuelles participations pour cette manifestation.

- Chaque jour, les élèves organiseront et participeront à des ateliers et des échanges avec les 4 auteurs/illustrateurs français et les 3 auteurs/conteurs marocains qui seront présents à l'école sur le temps scolaire. Tout au long de la semaine, des temps forts mobiliseront l'ensemble des élèves et des adultes (communauté éducative et parents) autour de différentes animations (lectures offertes, débats, expositions ...)

- Des ateliers, des débats et des temps de dédicaces seront également organisés après la classe en collaboration avec les associations de parents d'élèves et les librairies partenaires où les élèves avec leurs parents pourront échanger autrement.

- Un projet GS/CM2 est mis en place avec un travail sur deux langues (français et arabe) autour de la lecture, de l'écriture et du numérique. Des textes inventés (suivant l'inspiration de certains auteurs) seront rédigés par les grands et ensuite contés. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire.

### COP 22 : « Tous pour le climat »

### De nombreuses actions prévues

**Actions « école » :**

- calendrier autour du thème
- gourde plutôt que des bouteilles en plastique
- goûter sans papier ni carton
- zéro photocopie 7 au 11 novembre 2016

**Mardi 8 novembre :Journée phare dans toutes les écoles du Maroc**

Exposition, chants, théâtre ...

Actions des classes :

-Photo de tous les élèves de cycle 3 pour former les lettres COP 22
-Réalisation de panneaux d'affichage sur les 10 bons gestes citoyens pour le climat
-Chant chorale en français et arabe
-Théâtre
-Réutilisation des sac en plastique pour réalisation de patchwork avec des fils de plastique avec une association de dames issues d'un Douar à Dar Bouazza .
- Journal des CoP22 plus actions « cour de récréation »
- Circuit et gestion des déchets, les 3R (je réduis, je réutilise et je recycle), tri des déchets
-conception et réalisation d'œuvres artistiques sur les conséquences de la pollution de l'environnement et fabrication d'objets en matériaux à recycler (robots, tissage, collages).

- Charte de l'éco-citoyen : chaque élève s'engage à ..... (les bons gestes citoyens, les 3 R).
- photo collective : - 2 ° C pour la planète des CE2 pour moins de CO2)
...

## 4. Questions diverses (annexe 5)

- **Cantine scolaire à Ernest Renan**

Point d'avancement sur la cantine scolaire d'Ernest Renan.

**Question récurrente :** La cantine est inscrite au SPSI (schéma prévisionnel de stratégie immobilière) 2016 / 2020. Elle devrait être réalisée après les travaux du collège soit en 2019/2020.

- **Sécurité aux abords de l'école :**

L'encombrement à la sortie de l'école est en contradiction avec les consignes du Ministère de l'Education Nationale : « En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants… », des solutions doivent être envisagées et mises en place dès que possible :

Etat d'avancement du SAS d'entrée : Gestion des flux des parents avec mise en place du SAS ? Un audit sécurité doit avoir lieu avant la fin de l'année civile à la demande du MAEDI et nous aurons des travaux à faire pour créer un sas à Renan.

- Possibilité de réouverture de la troisième porte. *Si certaines portes ont été fermées c'est suite à une décision de l'ambassade dans le cadre de la sécurité des établissements. Moins d'accès d'entrées donne moins de possibilités d'actions*. Dixit A De Sury lors du dernier conseil d'école ;

Les parents soulèvent le problème et insiste sur l'existence de plusieurs portes dans d'autres écoles, alors pourquoi seulement deux portes à Renan. D'autre part, pour eux leur sécurité à l'extérieur n'est pas assurée aux heures de sortie des élèves ou l'affluence est très importante aux abords des portes. La sonnerie retentit à 12H15 mais les élèves ne sortent pas avant 12H20 ou 25.

Les enfants de la garderie ne sortent que 10 minutes plus tard pour gérer les flux et pour un meilleur contrôle. Il est demandé aux parents des élèves inscrits de bien vouloir respecter cette décision d'autant plus que cela leur évite la circulation et les problèmes d'embouteillage et de stationnement. En arrivant 10 minutes plus tard, la fluidité est revenue.

- Problème de stationnement en double file, respect de places handicapées, marquage au sol non visible : sensibilisation des enfants (in fine des parents).

Marquages à retracer (place handicapée). Malgré de multiples interventions des parents et de l'école, les parents continuent à s'arrêter en double file, même sur le passage piéton pour laisser les enfants sortir seuls des véhicules en marche.

Les policiers sont là pour assurer la sécurité de l'école, ils interviennent pour essayer de gérer les problèmes quand ils se présentent mais leur mission première n'est pas d'assurer la circulation aux abords de l'école.

- **Hygiène /santé:**

- Toilettes cycle 2 et 3 : propreté, hygiène, fermeture des portes.

Cycle 1 (Maternelle) : 7h - avant la récré - avant midi 14h30 -17h : soit 5 interventions par jour. Une dame est spécialement chargée de ces toilettes.

Dans les autres cycles, 4 interventions par jour sont programmées. Nous pensons qu'il s'agit plus probablement du fait que beaucoup d'enfants ne tirent pas la chasse d'eau des toilettes. Les portes ont été contrôlées et elles ferment toutes. Certains enfants préfèrent ne pas fermer les portes de peur de ne pas savoir rouvrir. Nous allons effectuer à nouveau un contrôle.

Il est prévu d'équiper les toilettes de sèche-mains pour les cycles 2 et 3.

- Piscine - kiddy club : Peut on demander les résultats des analyses du contrôle de l'eau de la piscine ? Certains parents ont partagé quelques inquiétudes suite à des feedbacks de l'année dernière. Cette piscine a l'agrément de l'USEP et du SCAC. Les analyses sont quotidiennes et sont à la disposition des utilisateurs (à demander).

Cette question des parents interpelle l'école, les enseignants des classes n'ayant jamais eu de retour de parents concernant des infections.

Nous réitérons notre demande de mise en place d'une Infirmerie scolaire au sein de notre école, et ce pour :

- Prendre en charge des blessures/urgences
- Suivre la santé des élèves et l'éducation à la santé

Cette demande a déjà été transmise par les directeurs et les syndicats des enseignants … en cours…en bonne voie. Au collège Anatole France dont l'effectif est moindre, il y a une infirmière.

- **Proposition de réaménagement des horaires au niveau de l'école.**

Le problème a déjà été soulevé les années précédentes et aucune solution n'a été trouvée sachant qu'il y a 2 heures nécessaires les après-midi pour les emplois du temps d'arabe, que la pause méridienne est obligatoirement de 1H30 en France et que nous n'avons pas de cantine.

- **Classes transplantées :** Prévoir plus de classes à l'image des autres établissements AEFE/OSUI.

Une enseignante volontaire seulement cette année et un avis défavorable a été donné pour des soucis d'équité et de parcours des élèves dans le projet d'école.

Les projets pédagogiques demandent beaucoup d'investissement et engage la responsabilité des enseignants.

L'autorité des enseignants a été remise en cause l'année dernière par certains parents, autorité qui pourtant allait dans le sens de la sécurité.

A cela s'ajoutent des contraintes budgétaires et sécuritaires.

Les classes de CE2 partent toutes en externat au surf, projet de niveau, qui est entièrement pris en charge financièrement par l'école.

Enfin, cette année notre projet « salon du livre » est notre priorité.

Fin de séance à 19H30

La secrétaire de séance

Catherine BORNE

Secrétariat adjoint PEEP

1- **Composition du conseil d'école**

Pour les écoles de quinze classes et plus, le conseil d'école comprend :

**Membres siégeant avec droit de vote**

- La Directrice, présidente du Conseil,
- Quinze enseignants de l'école dont au moins un par niveau d'enseignement,
- Un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école, choisi par le conseil des Maîtres,
- Quinze représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement.

**Membres siégeant avec voix consultative**

- Le Chef du pôle régional Casablanca,
- Le Directeur administratif et financier,
- l'Inspectrice de l'Education Nationale en résidence.

Des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister avec voix consultative au conseil d'école. La Présidente, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Le Conseil d'école se réunit sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours francs qui suivent la proclamation des résultats des élections. Il peut également être réuni à la demande de la directrice de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

**2- Les attributions du Conseil d'école**

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition de la directrice de l'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

– Les structures pédagogiques ;
– L'organisation du temps scolaire et du calendrier ;
– Le projet d'école sur proposition du conseil des maîtres ;
– Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
– Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
– Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
– Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
– Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
– Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Il adopte son règlement intérieur.

**1.** Respect des principes de laïcité et de pluralisme propres à l'école publique.

**2.** Devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions.

**3.** Garanties de protection contre toute agression morale et le devoir qui en découle pour chacun, de n'user d'aucune violence verbale (et à plus forte raison physique).

**4.** Obligation pour chaque membre du Conseil d'école de participer à toutes les activités du Conseil d'école et d'accomplir éventuellement les tâches qui en découlent.

**5.** Les votes, quand ils seront décidés, se feront à la majorité simple. En cas de partage des voix, celle de la Présidente est prépondérante.

**6.** Le Conseil d'école se réunit obligatoirement au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent la proclamation des résultats des élections. Il peut également être réuni à la demande de la directrice de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

**7.** L'ordre du jour est adressé par la directrice au moins 10 jours francs avant la date des réunions. Ce délai peut être réduit à 3 jours en cas d'urgence.

**8** A l'initiative de chacun de ses membres toute question relevant de la compétence du Conseil d'école sera inscrite en point d'ordre du jour ou en question diverse et doit être proposée à la Présidente, au moins 5 jours avant la date prévue de la réunion.

**9.** En début de séance, toute modification de l'ordre du jour sera arrêtée par le Conseil d'école à l'unanimité des membres présents.

**10.** 6 heures annuelles sont affectées à la tenue des conseils d'école obligatoires.

**11.** Pour tous les conseils d'école de l'année la secrétaire de séance est Mme Borne, assistante de la Directrice. Les trois associations de parents d'élèves sont associées à tourde rôle à la rédaction du compte rendu pour chaque conseil.

*Annexe n°3 : Population scolaire*

## REPARTITION DES NATIONALITES PAR NIVEAU DE CLASSE 2015/2016

| SECTIONS | FRA+FRM | FRA | FRM | MAR | TIERS | TOTAL | MOYENNE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 MS | 81 | 19 | 62 | 6 | 1 | 88 | 29,3 |
| 4 GS | 91 | 18 | 73 | 12 | 1 | 104 | 26 |
| 4 CP | 86 | 10 | 76 | 21 | 0 | 107 | 26,75 |
| 5 CE1 | 97 | 14 | 83 | 31 | 2 | 130 | 26 |
| 4 CE2 | 80 | 12 | 68 | 51 | 1 | 112 | 28 |
| 5 CM1 | 100 | 22 | 78 | 41 | 1 | 142 | 28,4 |
| 3 CM2 | 54 | 15 | 39 | 51 | 1 | 86 | 28,7 |
| Total | 589 | 110 | 479 | 173 | 7 | 769 | 27,6 |

**NOMBRE TOTAL DE CLASSES : 28**
**NOMBRE TOTAL D'ELEVES : 769**

## EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

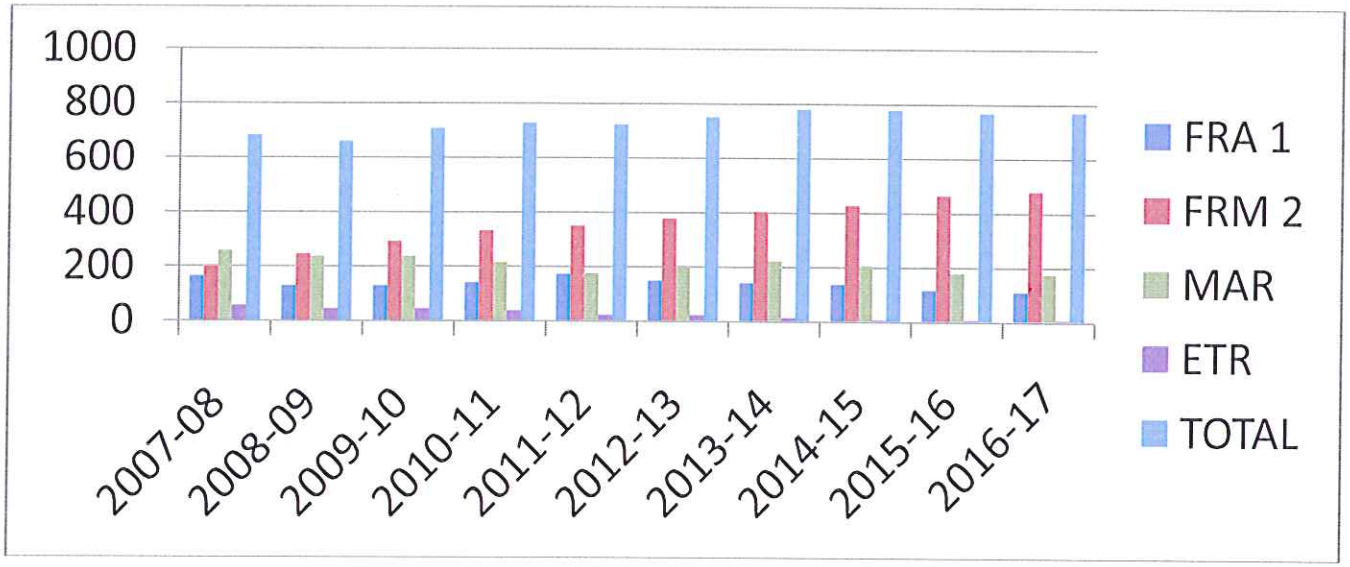


***FRA 1*** *: Français ayant une seule nationalité*
***FRM 2*** *: Français ayant également la nationalité marocaine*
***MAR*** *: Marocains*
***ETR*** *: Etrangers tiers*

*Annexe n°4 : PEAC (ACSM, USEP et autres activités)*

## PEAC et ACSM

| Classe | Activités |
|---|---|
| MS | Musécole |
| | Achoura |
| | Modelage |
| | Arts du cirque |
| | Ombre et Lumière, Représentations L'Aparté |
| GS | Peinture (Cochain) |
| | Musécole |
| | Babacar |
| CP | Spectacle « Arts vivants » |
| | Séquences jeunes |
| | Danse contemporaine |
| | Musée ou Mosquée |
| CE1 | Peinture (A et E) ou échec (B,C et D) |
| | Séquences jeunes |
| | Plan Casa/Rallye citoyen |
| | Chorale |
| | Arts du cirque |
| CE2 | Arts du cirque |
| | Hip Hop |
| CM1 | Ferme Dar Bouazza |
| | Architecture/ Patrimoine |
| | Babacar |
| | Capoeira |
| | Calligraphie Arabe |
| CM2 | Concert Philarmonique |
| | Arts du cirque |
| | Cot Codet |
| | Visite musée et Habbous |

## Activités USEP

| *Activités* | *Niveau* |
|---|---|
| ***Parachute*** | *MS* |
| ***Molky*** | *GS* |
| ***KinBall*** | *GS* |
| ***Piscine*** | *GS, CP et CE1* |
| ***Surf*** | *CE2* |
| ***Escrime*** | *CM1* |
| ***Speedminton*** | *CM2* |
| ***Balle Ovale*** | *CM2* |

*Annexe n°5 : Questions diverses*

- **Cantine scolaire à Ernest Renan**

Point d'avancement sur la cantine scolaire d'Ernest Renan.

- **Sécurité aux abords de l'école :**

L'encombrement à la sortie de l'école est en contradiction avec les consignes du Ministère de l'Education Nationale : « En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants… », des solutions doivent être envisagées et mises en place dès que possible :

- Etat d'avancement du SAS d'entrée : Gestion des flux des parents avec mise en place du SAS ?

- Possibilité de réouverture de la troisième porte.

- Problème de stationnement en double file, respect de places handicapées, marquage au sol non visible : sensibilisation des enfants (in fine des parents).

- **Hygiène /santé:**

- Toilettes cycle 2 et 3 : propreté, hygiène, fermeture des portes.

- Piscine - Kidiclub : Peut on demander les résultats des analyses du contrôle de l'eau de la piscine ? Certains parents ont partagé quelques inquiétudes suite à des feedbacks de l'année dernière.

Nous réitérons notre demande de mise en place d'une Infirmerie scolaire au sein de notre école, et ce pour :

- Prendre en charge des blessures/urgences

- Suivre la santé des élèves et l'éducation à la santé

- **Proposition de réaménagement des horaires au niveau de l'école.**
- **Classes transplantées :** Prévoir plus de à l'image des autres établissements AEFE/OSUI.
- **Extension des préaux :**

Dans le cadre des travaux à enclencher pour la cantine, prévoir une extension des préaux pour avoir un abri du soleil/pluie pour les enfants.

**Arabe :**

Quelles nouvelles mesures pour améliorer l'apprentissage de la langue arabe ?

- Quid des nouveaux manuels prévus pour cette année ?